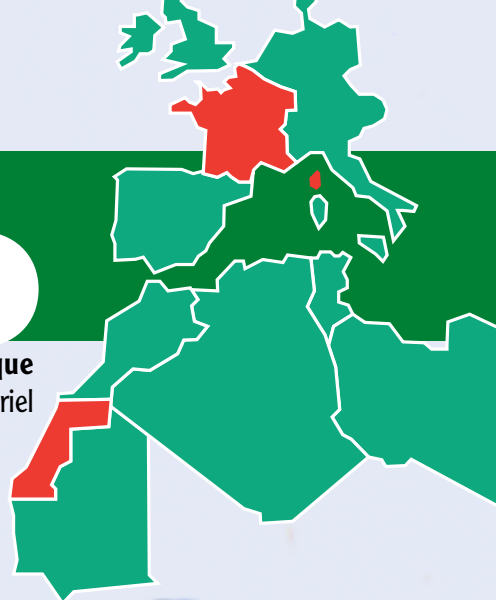


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
numéro 126 – avril mai juin 2004 – 3,5 € – trimestriel



LA NOUVELLE DONNE ESPAGNOLE : SERA T-ELLE FAVORABLE AUX SAHRAOUIIS ?

Le pouvoir espagnol vient de donner des preuves de sa capacité à tenir ses engagements. Son choix de retirer ses troupes d'Irak souligne cet état de fait qui conforte la position de la France et de l'Allemagne.

Concernant le Sahara occidental, l'affaire est plus délicate !

Les socialistes arrivés au pouvoir ont aussitôt adressé des signaux remarquables en direction du Maroc. Mais l'Espagne de 2004 ne ressemble plus à celle de 1975.

La société civile, les instances régionales et parlementaires sont profondément attentives à ce que les Sahraouis puissent s'autodéterminer et que s'achève le processus de décolonisation interrompu en 1975 par la Marche Verte.

À noter que trois partis politiques espagnols, Izquierda Verde, IU, ICU, Eusko Alkartasuna et le Parti Populaire ont demandé en avril 2004 au gouvernement de clarifier sa position sur le Sahara.

Les déclarations du Ministre des Affaires Étrangères, Miguel Angel Moratinos, faites à Alger le 3 mai 2004 sont claires : « l'Espagne appuie la résolution 1541 dans sa totalité ainsi que tous les éléments du plan Baker » qui restent « point de référence » et réaffirme que « le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui doit rester un élément de base ».

Quelques semaines plus tard (le 3 juin), le déplacement aux campements sahraouis du Secrétaire d'Etat espagnol aux affaires étrangères, Mr Bernardino León Gross, et son audience avec le Président de la RASD, indiquerait-il que l'Espagne ne s'en tient plus aux déclarations de principe ?

Le Maghreb est une priorité politique, stratégique et économique pour l'Espagne qui multiplie les gestes pour renforcer l'esprit de Barcelone et resserrer les liens entre l'Europe et le Maghreb. Le règlement du conflit du Sahara occidental conformément aux résolutions des Nations unies est un des points obligés du développement de ces relations.

Dans un nouveau Parlement élargi aux 25, l'Espagne devrait peser de tout son poids et se donner la capacité de conseiller la sagesse au Maroc : respect des résolutions onusiennes et respect de ses engagements antérieurs en faveur d'un référendum d'autodétermination.

Prochain rendez-vous en Espagne, Zaragosa en novembre pour la 30^e EUCOCO !
Ali Omar Yara

Les nouvelles de la RASD

10.01.2004

Première session du nouveau Conseil national (Parlement) à la wilaya d'Aousserd, consacrée à la discussion du programme annuel du gouvernement de M. Abdelkader Taleb Oumar: axé sur « le renforcement de la résistance en développant les ressources humaines et les moyens matériels », le renforcement de l'assistance sociale, l'émancipation des femmes, l'encouragement de la production agricole et pastorale, de l'artisanat. Le parlement sahraoui compte 51 membres dont 12 femmes.

08.01.2004

Lobbying marocain à Washington

Le Premier ministre marocain Driss Jettou a séjourné à Washington pour une visite de travail durant laquelle il a eu des entretiens avec le vice-président américain Dick Cheney, la conseillère du président Bush pour la sécurité nationale Condoleezza Rice, le secrétaire d'État Colin Powell, le Secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld et le Secrétaire d'État adjoint chargé de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient William Burns.

07.01.2004

Le roi du Maroc, à l'occasion de l'installation de la commission « Équité et réconciliation », a gracié trente-trois personnes, dont sept journalistes dont Ali Lmrabet, 12 prisonniers politiques sahraouis (dont Ali Salem Tamek, Moussaoui Dkhil et Bazeid Salek, membres de l'ex-Forum Vérité et Justice Sahara, ainsi que Mohamed Rachid Chriï, vice-président de l'AMDH.

07.01.2004

L'instance « Équité et Réconciliation », installée officiellement par Mohamed VI, a pour objectif de clore définitivement la page des violations passées des droits de l'Homme, sur la base des principes de justice et d'équité. Dans un délai de 9 mois prorogeable, le cas échéant, de trois mois au maximum, l'Instance doit procéder à l'évaluation globale du processus de règlement du dossier des violations passées des droits de l'Homme, à la recherche concernant les cas de disparitions non encore élucidées et à la détermination des lieux d'inhumation des victimes des disparitions forcées et de la détention arbitraire, en laissant soigneusement de côté la question de l'impunité des coupables. La FIDH, en partenariat avec le Comité de AMDH, FVJ a décidé de la mise en place dans les plus brefs délais d'une Plateforme de suivi et d'évaluation de cette instance.

08.01.2004

Les détenus sahraouis libérés ont été accueillis triomphalement. Ali Salem Tamek a été accueilli à sa sortie de la prison par des centaines de personnes, avant de participer à un meeting organisé sur le campus universitaire d'Agadir par des étudiants sahraouis et marocains.

09.01.2004

La Commission européenne a approuvé une série de décisions dans le domaine de l'aide humanitaire, dont 5,14 millions d'euros destinés aux réfugiés sahraouis.

15.01.2004

Mhamed Khaddad, membre du Secrétariat national du Front Polisario et coordinateur avec la Minurso, accompagné du Représentant du Front Polisario en Allemagne Zakari Djamel, ont été reçus au ministère des Affaires étrangères et au Bundestag par tous les groupes parlementaires.

12.01.2004

Mesures de confiance

19.01.2004

Rapport du Secrétaire général S/2004/39.

Le Secrétaire général demande une nouvelle prolongation de trois mois, sur recommandation de James Baker.

Rencontre avec Mohamed Habibalah représentant du Front Polisario en France



Depuis juillet 2003, M. James Baker envoyé personnel du secrétaire général a proposé un nouveau plan que le Front Polisario a accepté et que le Maroc refuse. La situation a-t-elle évolué ces derniers mois ?

Depuis l'adoption par le conseil de sécurité de la résolution 1495 le 31 juillet 2003 à l'unanimité, on a constaté que le Maroc a essayé de tromper une nouvelle fois la communauté internationale, sur conseil de son allié principal la France, en présentant un projet de constitution de la monarchie qui inclut un « statut spécial » pour le Sahara occidental Mais l'envoyé personnel M. Baker a réagi négativement à cette énième manœuvre marocaine, parce que ce projet ne respecte pas les normes de la décolonisation adoptées par l'ONU à travers toutes ses résolutions sur le Sahara occidental et sur tous les cas similaires dont le dernier en date était le Timor Est en mai 2002. À l'occasion du dernier débat du conseil de sécurité sur la question sahraouie le 29 avril 2004, la France a tout essayé pour que la résolution du conseil ne se réfère plus à l'autodétermination et au referendum, pour répondre aux vœux de Rabat Le conseil a refusé cette démarche et a adopté le 30 avril 2004 la résolution 1541 qui réitère le soutien au plan de M. Baker et prolonge le mandat de la Minurso jusqu'au 31 octobre 2004. Maintenant, tous les observateurs constatent que le Maroc et la France sont isolés sur ce dossier, qu'ils profitent d'une conjoncture internationale dominée surtout par la situation en Irak.

Les élections en Espagne ont sensiblement modifié la donne. Qu'en pensez-vous ? Les récentes déclarations du premier ministre ou du ministre des affaires étrangères vous semblent-elles de bon augure ?

Le nouveau premier ministre M. Zapatero a gagné les élections dans des circonstances particulières, dominées elles aussi par deux facteurs :

- le rejet populaire de l'intervention militaire espagnole en Irak.
- La non-transparence de l'ancien exécutif sur les vrais acteurs des attentats de Madrid le 11 mai 2004.

Il est vrai qu'il existe une tendance proche de l'ex premier ministre Gonzales, au sein de la direction du PSOE favorable aux thèses marocaines sur le Sahara occidental, mais il y a aussi une autre tendance qui, est aussi importante et qui est pro sahraoui.

Les récentes déclarations ont le mérite d'ouvrir le débat et de rompre le silence sur le conflit. Maintenant le nouvel exécutif entame une médiation entre les deux belligérants et on ne peut qu'attendre le résultat de cette démarche.

Le réel soutien populaire qui existe en Espagne depuis de nombreuses années peut-il dans ce nouveau contexte jouer un rôle plus important ?

Certainement, et en plus, comme M. Zapatero a bien tenu parole en retirant les troupes espagnoles de l'Irak, l'opinion publique s'attend à ce qu'il concrétise sa déclaration sur le Sahara occidental puisqu'il a promis qu'il lui trouverait une solution dans six mois !

Toutes les familles politiques espagnoles soutiennent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et on espère qu'elles exerceront la pression nécessaire pour qu'enfin justice soit rendue à notre peuple.

La position française ne change guère et ce quelles que soit les sensibilités au pouvoir. Pensez-vous disposer en France, à votre niveau, de marges de manœuvre permettant de faire évoluer les positions ?

Il est clair que la France maintient une position indéfendable, et en contradiction avec le droit international, sur la question du Sahara occidental. Mais la France sait que sa politique doit changer parce que de toute façon elle est condamnée comme le Maroc d'ailleurs à traiter avec les Sahraouis quelle que soit la solution, d'autant que le Maroc n'est plus le même après les attentats du 16 mai 2003 et ceux du 11 mars 2004 qui l'ont beaucoup fragilisé.

Je suis convaincu que la position française peut évoluer si tous les amis de la cause sahraouie se mobilisent davantage et s'ils arrivent à faire parler de cette question, là où c'est opportun et possible.

Certains murs sont encore debout

Les mesures de confiance permettent depuis le 9 mars 2004 aux familles sahraouies séparées de se retrouver. Elles ont été séparées par la guerre et l'occupation de leur pays, enfermé depuis plus de 20 ans par un mur de défense construit par l'armée marocaine depuis 1980: « *Le mur de la honte* »

Long de 2 720 kilomètres érigé en six étapes, protégées par 160 000 soldats armés, 240 batteries d'artillerie lourde, plus 20 000 km de barbelés, des milliers de blindés et des millions de mines antipersonnel interdites par les Conventions internationales, le « *mur de défense* » marocain, désormais connu sous le nom du « *mur de la honte* » est une grande muraille qui divise tout un peuple et son territoire depuis un quart de siècle au vu et au su de toute la communauté internationale.

Un rempart militaire qui a fait des centaines de victimes de part et d'autre de ses flancs pour ceux des civils sahraouis qui ont voulu le passer ou des milliers de bêtes à la recherche de pâturages.

Il est surveillé par des dizaines de Radars de longue et moyenne portée, soutenu par une aviation militaire parmi les plus puissantes en Afrique, de milliers de chars blindés, de missiles, roquettes, artillerie lourde et de bombes à fragmentations.

Érigé en 1980 pour diviser le Sahara occidental et séparer les familles, il a été construit en plusieurs étapes. Il a coûté des millions de dollars et son entretien en coûte autant.

■ **1^{er} mur :** Long de 500 km il a été construit en d'août 1980 et achevé en juin 1982, pour englober ce que le Maroc a appelé à l'époque « *le triangle utile* » s'étalant de : Ras El Khanfra à Boujdour en passant par Khreibichat, Ras Lehmeira, Touereght, Smara, Sekne et Boucraa.

■ **2^e mur :** Sur une distance de 300 km, les travaux de ce mur ont débuté en décembre 1983 pour se terminer en janvier 1984. Il part du sud ouest de Bouca pour englober Amgala et Touereght.

■ **3^e mur :** Long de 320 kilomètres, sa construction a débuté en avril 1984 pour s'achever en mai de la même année. Il part de Zaak vers Ratmia, englobant encore Oudei Teichitt, Jdeiria et Haouza (au Nord du Sahara occidental)

■ **4^e mur :** Long de 380 km, ce mur prend son départ de Taref Bouhenda vers Lebreiga en passant par Lebtana, Ouarkiz, Mahbes, Farsia, Rous Ben Ameira, Graret El Kercha et Graret Lehdid. Il a été construit en décembre 1984 et a été achevé en janvier 1985.

■ **5^e mur :** Sur une distance de 670 km, ce rempart s'étend du sud ouest d'Amgala vers Labeirda en passant par J'beilat El Bidh, Gour Lafkah, Taref Abda, Taref El Mekhenza, Negjir, Oued El Haouli, Tayaret El Heimer et Imlili. Quatre mois ont été nécessaires pour sa construction, de mai à septembre 1985.

■ **6^e mur :** Sur une longueur de 550 km, ce dernier mur a été construit de février à avril 1987. Il devait débiter depuis Taref El Mekhenza pour s'achever vers El Guarguerat sur la côte atlantique, en traversant Tenouakka, Tenyalig, Doumes, Tadherouret, Glaib Tair Allal, Guelb Edhlim, Aadham El Aaguer, Lagouer Labiadh et Barouaga, et encerclant les villes du Sud Est comme Aousserd, Tichla et Birguendouz.

En janvier et en mars 2004 deux rassemblements se sont tenus devant un des tronçons du mur pour réclamer sa tombée et exiger l'application du plan de paix.



Manifestation de Genève du 16 avril 2004, pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental.



14.01.2004

Sortie en Espagne du film « *Cuentos de la guerra saharai* » (histoires de la guerre sahraouie), fiction réalisée par Pedro Pérez Rosado.

13.01.2004

« *La situation risque d'être désastreuse pour les réfugiés sahraouis en 2004 sur le plan alimentaire* » a déclaré Peter Kessler, responsable de la zone Afrique du Nord et porte-parole de l'UNHCR

29.01.2004

Berlin. Le parlement allemand traitera d'une motion intitulée « *Soutien au plan Baker et à une solution politique au conflit du Sahara occidental* », déposée le 7 janvier par les quatre plus importants partis politiques représentés au Bundestag. Adoption à l'unanimité.

25.01.2004

Marche pour la paix

Plus d'une centaine de citoyens européens, italiens en majorité, ont manifesté à proximité du mur marocain dans la région de Farsia.

29.01.2004

Parlement européen

À l'occasion de la cérémonie de remise à Bruxelles du « *Prix Sakharov* » du Parlement européen à Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, 140 parlementaires européens lancent un Appel pour le Sahara occidental à son intention.

31.01.2004

Conseil de sécurité – Résolution S/RES/1 523 entérine la proposition de James Baker, qui demandait la prorogation du mandat de la Minurso de trois mois.

28.01.2004

Catherine Graciet et Nadia Ferroukhi, une journaliste indépendante et une photographe, toutes deux françaises, ont été expulsées du Maroc.

04.02.2004

L'Office d'aide humanitaire de l'Union européenne ECHO met à disposition du PAM 3,75 millions d'euros pour le programme d'aide alimentaire aux réfugiés sahraouis (sur les 5,14 alloués récemment) besoins en aliments de base pour trois mois.

08.02.2004

Le ministre de l'information, Sid'Ahmed Batal, a exprimé « *l'étonnement* » de son gouvernement, après la publication d'une dépêche de l'agence de presse Associated Press, « *bourrée d'imprécisions et de jeux de mots tendant à confondre la lutte légitime du peuple sahraoui pour son autodétermination, avec le terrorisme international et la contrebande* ».

13.02.2004

Le Front Polisario a annoncé la libération unilatérale de 100 prisonniers de guerre marocains, dont des officiers.

07/08.02.2004

La Coordination des associations espagnoles solidaires avec le peuple sahraoui a demandé, dans une lettre, aux socialistes espagnols de défendre devant le Conseil de l'IS le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination face à « *l'intransigeance* » du Maroc.

20.02.2004

Mesures de confiance

Le porte-parole du HCR Kris Janowski annonce que les premiers échanges de visites entre familles sahraouies des campements et des territoires occupés sont prévus début mars.

23.02.2004

Sahara Marathon

L'Américain Hugh Jones, a remporté la IV^e édition du Sahara

Marathon. Plus de deux cents athlètes ont couru les 42,159 km séparant la wilaya d'El Aaiun de celle de Smara. Une vingtaine d'athlètes sahraouis ont participé à ce marathon.

24.02.2004

Le Président de la République sahraouie a envoyé un message de condoléance au roi du Maroc après le séisme d'Al Hoceïma.

26/28.02.2004

Sommet de Syrte

Le Président de la République, Mohamed Abdelaziz, accompagné du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la défense a pris part au 2^e sommet extraordinaire de l'Union Africaine.

27.02.2004

28^e Anniversaire de la RASD.

02.03.2004

Les États-Unis et le Maroc ont conclu à Washington un accord de libre échange.

08.03.2004

Les représentants des divers médias sahraouis, journaux, radios, agence de presse et télévision ont pris part durant deux jours à une conférence nationale consacrée à l'amélioration de la qualité de leur travail et à la diffusion des informations. La conférence a souligné la nécessité de se conformer à une déontologie et une éthique professionnelle et exprimé le souci de s'éloigner le plus possible de la propagande. Des statuts et un code de conduite pour les journalistes ont été adoptés.

11.03.2004

Mohamed Abdelaziz a présenté au Roi d'Espagne, Juan Carlos, et au Premier ministre, José Maria Aznar, ses condoléances après les attentats terroristes commis à Madrid.

14.03.2004

Le président de la RASD a félicité José Luis Rodríguez Zapatero pour la victoire du PSOE aux élections. Il s'est déclaré convaincu que le nouveau gouvernement espagnol « ne lésinera pas sur les moyens » pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Visite de Mohamed Abdelaziz aux USA

24.03.2004

Le président de la RASD a rencontré au siège de l'ONU le Secrétaire général Kofi Annan.

30.03.2004

Mohamed Abdelaziz a rencontré à Houston James Baker, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental.

27/30.03.2004

L'Union Nationale des Femmes Sahraouies a tenu son 11^{ème} séminaire « Femme et droit » en présence d'invitées et de juristes de pays arabes (Algérie, Syrie, Liban). Thèmes traités: le code de la famille, la situation juridique de la femme sahraouie dans l'exil et sous l'occupation et les conséquences des conventions internationales sur la situation de la femme.

30/31.03.2004

Sous la présidence du Premier ministre Abdelkader Taleb Oumar, une conférence nationale pour la réorganisation de la fonction publique a eu lieu. Un projet de grille de salaires et de statuts de la fonction publique ont été les principaux thèmes développés. Le secrétaire d'État à la fonction publique, Chaibani Abbass, a en outre indiqué que « des coopératives verront le jour prochainement pour promouvoir le travail dans la production agricole, la construction et diverses autres prestations ».

Les mesures de confiance : à défaut du référendum des retrouvailles familiales ?

Le terme « *mesures de confiance* » existait dans le plan de règlement. Il réapparaît dans les recommandations des Nations Unies à partir de 1999, en étant associé au rapatriement des réfugiés dans le territoire pour leur participation au référendum.

L'expression pouvait sembler ambitieuse et laisser supposer l'organisation d'initiatives susceptibles d'instaurer la confiance entre les parties et pourquoi pas le respect mutuel ?

« *Les mesures de confiance* » seront en fait plus modestes, vite associées au terme de transfrontières, elles feront l'objet de mentions régulières dans les rapports du Secrétaire Général ou les Résolutions du Conseil de Sécurité. Leur mise en œuvre par le HCR en coordination avec la Minurso feront l'objet de plusieurs réunions qui aboutiront aux ponts aériens de mars 2004.

Les mesures de confiance telles que mises en œuvre par le HCR et la Minurso aujourd'hui sont en fait un « *tout petit aspect* » du plan de règlement réactivé par Baker avec les accords de Houston en septembre 1997 qui n'a pas abouti comme espéré ou qui a manqué de disparaître en 2001-2002 avec l'invention d'une nouvelle solution politique, l'intégration au Maroc ou accord-cadre.

L'ONU et le HCR vont heureusement leur chemin et ont consacré du temps et de l'argent afin que les familles sahraouies séparées depuis 30 ans se retrouvent !

Par exemple, dans le point 4 de sa résolution 1238 (14 mai 1999) le Conseil de Sécurité recommande « *prie par ailleurs le HCR de lui présenter des recommandations concernant l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance, ainsi qu'une ébauche de calendrier d'exécution* » et dans son rapport de janvier 2002, le Secrétaire Général rappelle « *ces mesures de confiance transfrontières* » qui sont l'objet de concertations initiées par le HCR.

Le Front Polisario a répondu régulièrement sur ces questions, les associant à l'application globale du plan de règlement et privilégiant la nécessaire sécurité des Sahraouis appelés à circuler à l'ouest du mur. Dans ses observations au Rapport 613 du Secrétaire Général du 20 juin 2001, les problèmes sont clairement posés et le terme « *mesures de confiances* » ramené à de plus justes proportions (annexe IV point 4 S2001/613)

(...) « *le respect des droits de l'homme sur le territoire et son ouverture aux organismes humanitaires et aux médias étrangers ainsi que la possibilité pour les familles séparées par le mur de sable construit par le Maroc, de se rendre visite contribueront à renforcer la confiance entre les parties et créeront un climat favorable à la mise en œuvre du plan de règlement dans le calme et l'ordre.* ».

Quelques semaines après les premiers ponts aériens, il s'agit bien de retrouvailles de familles séparées. Peut-on alors dans ce contexte parler de mesures de confiance, alors qu'aucune articulation avec le plan de paix n'existe, que ces visites font l'objet d'une régulière et désolante propagande marocaine ?

Ces retrouvailles sont cependant un bonheur pour ceux et celles qui ont pu depuis mars y participer. Inscriptions, établissement des listes sont de part et d'autre du mur pilotées par le HCR. L'avion de la Minurso assure un va-et-vient chaque mercredi entre Tindouf et El Aïoun pour assurer le transport aller-retour d'une vingtaine de personnes. À la fin du mois de mai, près de 650 Sahraouis en avaient bénéficié.

Campement de Haouza, printemps 2004.

Le maire d'Haouza et les responsables des comités de la commune recevaient un petit groupe de français (Éclaireurs de Fréjus, AARASD) pour préparer la venue des enfants d'Haouza cet été. Les discussions allaient bon train, des questions pédagogiques on passa aux problèmes plus généraux, par exemple les fameuses « *mesures de confiance* ». Le maire signala alors la présence d'une personne, venant du Sahara occidental occupé, dans sa daïra (commune). Était-il possible de la rencontrer ? le souhaitait-elle ? pas de problème.

La rencontre s'organisa aussitôt, c'était le moment un peu tranquille de l'après-repas et Haouza n'est pas si étendue. Le premier contact fut un peu timide, emprunté. Pas de question politique pour respecter les consignes du HCR ! Au fil de la conversation, deux réactions à

retenir. À la question, quels changements entre le régime de Hassan II et celui de Mohamed VI, un seul mot a fusé « photocopie », et à celle relative aux mariages entre marocains et sahraouis « ça n'existe pas, chacun reste de son côté ».



Photos ©SPS

Les campements en ce printemps 2004 bruissaient de la présence des premiers sahraouis (l'opération mesures de confiance a débuté le 9 mars) venus des zones occupées du Sahara occidental. Ces retrouvailles de quelques jours de familles séparées depuis 3 décennies constituent en effet une expérience singulière, l'abolition du temps la réécriture d'histoires familiales interrompues et elles alimentent intensément Radio campements !

La radicalité des points de vue – en dépit de la prudence publiquement affichée suivant les recommandations du HCR – s'exprime entre les lignes des conversations et interpelle les sahraouis des campements. Ceux-ci en allant sur place se rendent compte plus concrètement de ce que représente la confrontation directe avec les représentants du pouvoir marocain au Sahara et le sentiment « d'enfermement » de leurs proches, eux pour qui le premier sel de la vie est la liberté du désert.

Des familles séparées depuis trente ans, qui se retrouvent permettent d'abord de réunir des histoires privées. Ces histoires privées recomposées croisent l'histoire collective.

Histoires douloureuses de 30 ans d'exil, de séparation et de l'imposition d'un ordre colonial où l'on est obligé de cacher ce que l'on est, ce que l'on pense. Aussi ces mesures de confiance qui rapprochent physiquement les familles vont exalter la conscience de l'identité et constituer un mélange détonnant qui ne sera pas sans conséquences sur la suite des événements et sur l'avenir du Maghreb.



Photos ©SPS

Premières retrouvailles !

(Extraits parus dans *Les débats*, mensuel algérien, mars 2004 par Z. Chérif)

Interview de M. Bachir Kir Ahmed Salem, combattant sahraoui blessé en 1979, âgé d'une quarantaine d'années, père de 4 enfants.

Qu'avez-vous fait pendant votre séjour de cinq jours ?

Pendant tout le séjour, j'ai reçu beaucoup de monde. Je n'ai pas beaucoup dormi. Les Marocains, par le biais de Sahraouis, m'ont proposé du travail, un logement et une voiture pour rester là-bas. J'ai répondu que ma conscience n'était pas une marchandise à vendre, que je ne trahirai ni mon engagement envers notre cause, ni les martyrs, ni le peuple sahraoui. Dans les rues, j'ai vu beaucoup de Marocains et j'ai bien saisi l'enjeu de la politique marocaine de peuplement. La présence marocaine dans le territoire, avec tout ce qu'elle sous-entend comme répression et autres contraintes, fait encore peur aux Sahraouis. Mais ces derniers sont conscients et s'expriment à chaque occasion qui se présente à eux.

Ces visites familiales apportent-elles du réconfort chez les Sahraouis ?

Elles sont importantes sur le plan humanitaire. Ces visites cassent la propagande marocaine qui laissait entendre que les réfugiés sont des "séquestrés" à Tindouf. Les visites, comme vous le savez peut-être, se poursuivent chaque semaine, mais aucun Sahraoui n'est resté dans le territoire occupé.

Il se pourrait quand même que des réfugiés sahraouis, pour des considérations humanitaires, veuillent rester auprès de leurs familles ?

Rester dans le territoire aujourd'hui, c'est rallier le Maroc. Les Sahraouis, qu'ils soient réfugiés ou qu'ils soient du territoire occupé, savent que celui qui voudra rester sera médiatisé par le Maroc et qu'il devra exprimer publiquement son allégeance au roi alaouite. La révolution ne peut pas revenir en arrière. Elle ne peut qu'avancer. Je n'ai pas de craintes là-dessus.

13.04.2004

Une vingtaine de députés brésiliens ont créé un groupe de solidarité avec le peuple sahraoui au moment même où le ministre des Affaires étrangères marocain Mohamed Benaissa effectuait une visite au parlement.

15.04.2004

Animation culturelle pour la jeunesse

Sous le titre « *imaginons ensemble le futur* », l'UISARIO a présenté aux participants un document sur les objectifs de cette initiative, qui vise à prévenir les influences négatives de l'exil et du cadre de vie précaire de la jeunesse des campements.

06.04.2004

Depuis les attentats de Madrid, le pouvoir marocain, relayé par la presse officielle, veut faire croire à des connexions entre Al Qaïda et le Front Polisario.

08.04.2004

L'AMDH a réclamé pour le Maroc une « *Constitution démocratique* » dans laquelle les pouvoirs ne seraient plus concentrés entre les mains du roi. « *Nous réclamons une Constitution démocratique dans le fond et dans la forme* », a déclaré Abdelhamid Amine, président de l'AMDH, dans un entretien à l'hebdomadaire Assahifa. La nouvelle constitution « *ne doit pas comporter d'article comme l'article 19 (...) qui concentre le pouvoir entre les mains du roi seul* », a-t-il ajouté. L'article 19 stipule notamment que le roi est « *commandeur des croyants* », « *représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État* », mais aussi qu'il « *veille au respect de l'islam* », protège « *les droits et libertés des citoyens* », et « *garantit l'indépendance de la nation* ».

24.04.2004

Marche de protestation vers le « *mur de la honte* »

Sur les banderoles des manifestants on pouvait lire : « *Ce mur nous allons le démolir* », « *Maroc colonialiste, hors du Sahara* », « *Sahara Liberté Polisario vaincra* », « *Zapatero écoute, le Sahara est en lutte* » « *Un autre Sahara est possible* ».

Parallèlement des manifestants se sont rassemblés pendant deux jours devant le consulat de France à Bilbao.

23.04.2004

Rapport du Secrétaire général S/2004/325

Dans ses conclusions, Kofi Annan relève que « *le Maroc n'accepte pas le Plan de règlement auquel il avait souscrit pendant de nombreuses années... il n'accepte pas non plus maintenant les éléments essentiels du Plan de paix (de James Baker)* », il n'accepte qu'une négociation de l'autonomie du Sahara occidental « *dans le cadre de la souveraineté marocaine.* »

Néanmoins, « *après plus de 13 ans et 600 millions de dollars* »

« *more than 13 years and the expenditure of more than \$600 million* », Annan ne jette pas l'éponge, il pense que « *le Plan de paix (de James Baker), qui assure l'autodétermination, (...) demeure la meilleure solution politique au différend relatif au Sahara occidental.* » Annan recommande une prolongation de 10 mois du mandat de la Minurso.

29.04.2004

Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1541

Dans cette résolution, adoptée à l'unanimité, le Conseil « *réaffirme son soutien au Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui constitue une solution politique optimale reposant sur un accord entre les deux parties et décide de proroger le mandat de la Minurso jusqu'au 31 octobre 2004.* »

24.04.2004

Visite officielle du nouveau chef de gouvernement espagnol au Maroc.

Sur le Sahara occidental, Zapatero a souhaité « que les Nations unies parviennent à un accord ». « Je veux que Baker entre dans l'histoire, lui et son plan, pour avoir trouvé un accord entre le Maroc, le Front Polisario et l'Algérie (...). Ma position va être d'aider à trouver cet accord ».

(AFP 23 avril 2004)

19.04.2004

Dans un communiqué la Fondation néerlandaise pour l'autodétermination du Sahara occidental fait état de manœuvres d'intimidation organisées par la représentation diplomatique marocaine aux Pays-Bas pour tenter d'empêcher puis de perturber la soirée organisée à l'Institut royal tropical d'Amsterdam, pour la présentation du livre de Nicolien Zuijdgheest « *La dernière colonie d'Afrique, voyages au Sahara occidental* », et un débat avec Ali Lmrabet.

19.04.2004

La ministre sahraouie de la Culture et des Sports, Meriem Hamada, a adressé une lettre à la Fédération internationale de football FIFA, dans laquelle elle met en question l'éligibilité et la capacité du Maroc à organiser la coupe du monde de football.

05.05.2004

Le Conseil des ministres a adopté des projets de lois régissant le commerce dans les camps de réfugiés, ainsi que les lois devant présider à la prestation des avocats devant les trois instances judiciaires de la République. (SPS)

01.05.2004

Répondant à une question sur la position de la France, le président Mohamed Abdelaziz estime que « la France est plus royaliste que le roi. En donnant une couverture diplomatique aux prétentions de Rabat, la France a soustrait le Maroc à l'obligation de se soumettre à la légitimité internationale. Je déplore la position de la France, qui est une grande puissance ». Concernant une éventuelle rencontre avec M. Zapatero, Mohamed Abdelaziz répond qu'« effectivement, il y a des contacts qui se font actuellement au niveau des deux ministres des Affaires étrangères et avec le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Nous allons probablement nous rencontrer. »

05.05.2004

La France (ou l'Espagne ? ou les deux ensemble ?) envisagerait une conférence réunissant le Maroc, l'Algérie, l'Espagne et la France, pour trouver une issue au conflit sahraoui. L'Algérie, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Belkhadem, a opposé un refus ferme et catégorique à toute démarche diplomatique qui chercherait à s'écarter du plan de paix élaboré par James Baker et endossé par l'ONU. « C'est un échec de plus de la diplomatie française, qui veut à tout prix une annexion des territoires sahraouis au Maroc », a indiqué M. Sidati, ministre sahraoui délégué pour l'Europe.

13.05.2004

Le sous-secrétaire d'État américain chargé du Proche-Orient, William Burns, a déclaré à Alger et à Rabat à propos du Sahara que « les États-Unis ne cherchent à imposer aucune solution aux différentes parties ». Ils « encouragent les dirigeants algériens et marocains à se réunir et à se mettre ensemble à l'œuvre pour édifier le grand Maghreb, une meilleure coopération et une compréhension encore plus grande », et à « travailler de concert avec l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations Unies, M. James Baker, pour la recherche d'une solution politique, qui va dans le sens de l'intérêt de tous ».

Ali Salem Tamek, militant sahraoui exemplaire, va-t-il faire évoluer le Maroc ?

« J'ai toujours dit que dans ce pays, les droits humains s'arrêtent à la question du Sahara. Quiconque dit que le Sahara n'est pas marocain, ne peut bénéficier des droits humains ». C'est ainsi que s'exprimait en 1993 Hassan II, assumant avec cynisme la cruauté des années de plomb.

La libération et la grâce royale dont ont bénéficié en janvier dernier douze condamnés sahraouis dont Ali Salem Tamek correspondent-elles à une nouvelle donne au Maroc et à la capacité de Mohamed VI à imposer des changements, à faire taire les sécuritaires, l'armée ?

Les signaux sont depuis janvier contradictoires et une nouvelle donne concernant le pilotage du conflit du Sahara occidental peu perceptible !

Ali Salem Tamek avait été condamné en octobre 2002 à deux ans de prison ferme. Peine assez faible, compte tenu des attendus de sa condamnation « atteinte à la sûreté de l'État, intelligence avec l'ennemi et appartenance au réseau subversif du Polisario » et de ce que l'on sait de l'indépendance de la justice au Maroc. Ainsi, en 2002, suite aux fortes mobilisations de la rue, des chômeurs, des étudiants sahraouis, le pouvoir hésitait déjà.

La libération anticipée des Sahraouis et d'un journaliste, Ali Lamrabet, porteur de la revendication sur les libertés publiques, étaient-elles alors à mettre au crédit d'un roi démocrate et moderne ? C'était en tout cas un message pour l'extérieur, Etats-Unis, Europe dont le Maroc avait grand besoin.

Hassan II avait été contraint d'accepter après 1988 la présence au Sahara occidental d'une force de paix chargée du cessez-le-feu et de l'organisation du référendum. Il s'agissait pour lui de gagner du temps. « La Minurso, c'est l'épine dans le pied du Maroc, mais il ne faut pas qu'elle fasse mal » dira avec un humour désabusé un fonctionnaire de l'ONU. Une épine avec le temps peut être dangereuse et provoquer le développement d'un foyer infectieux. Ainsi en juillet 2003, le nouveau plan Baker envisageait d'installer pendant cinq ans une administration Polisario dans ces territoires autoproclamés marocains depuis 30 ans. Situation intolérable. Aussi ce à quoi s'emploie le pouvoir marocain, ce n'est pas une nouvelle donne mais des gestes, comme la libération de prisonniers encombrants, pour convaincre la Communauté internationale de ses bonnes intentions démocratiques et de sa légitimité à rester au Sahara.

L'autre face de la donne, ce sont les efforts de diabolisation de l'ennemi, le Front Polisario. Les registres anciens de la propagande sont encore utilisés et prennent sous la plume des journalistes une allure mécanique qui ne trompe ou n'intéresse plus personne (la propagande autour des échanges familiaux a permis à certains de retremper leur plume à défaut de développer la confiance). De nouvelles pistes sont explorées. Elles sont douloureuses et cyniques. Ainsi, l'accusation de détournement de l'aide alimentaire, ainsi l'instrumentalisation des prisonniers de guerre et pour finir l'utilisation du terrorisme islamique pour faire croire à la proximité du Front Polisario et d'El Qaïda. On aimerait en rire, on ne le peut c'est trop grave. Ces gesticulations trahissent en effet l'impuissance du pouvoir marocain et d'une majorité de sa classe politique à maîtriser l'avenir de leur pays. Cette propagande échevelée s'accompagne localement d'une terreur feutrée ou ouverte, c'est selon qui, en dépit du départ de Basri, continue à enfermer les Sahraouis. Terreur feutrée qui ne doit surtout pas être vue, les militants des droits de l'homme, journalistes indépendants, sont depuis 1 an à nouveau considérés comme indésirables. Anne-Marie Vaterlau, journaliste au New Zürcher Zeïling de Zurich, qui en février 2004 « a réussi à passer » pour réaliser un reportage sur la Minurso décrit ainsi la situation : « *Donc El Aïoun, ville sous la botte des forces de l'ordre, l'armée, la police, les agents en civil. La ville dans laquelle le lait de la pensée conforme peut tourner au vinaigre en un instant par une remarque inadaptée* ».

Les nouvelles des territoires occupés

18.01.2004

Ali Salem Tamek et ses compagnons expriment publiquement cette pensée non conforme, partagée par tant de Sahraouis qui ne peuvent ou n'osent l'exprimer. Cette expression publique, relayée par quelques journaux, peut-elle faire bouger les choses au Maroc de manière significative ?

Le 31 janvier 2004, quelques semaines après sa libération, Ali Salem Tamek est interviewé par Abdallah Ben Ali, journaliste à Maroc Hebdo International. Cet interview a fait grand bruit, a suscité une campagne presque hystérique, Ali Salem Tamek est renvoyé de son syndicat (Confédération démocratique du travail) dont il était secrétaire de section. Il faut absolument retenir que le journaliste qui a mené l'interview était mauritanien... ceci expliquant cela !

Mais au-delà de cette agitation sans doute en partie fabriquée, un journal comme «Tel quel» pose quelques bonnes questions. Dans sa livraison du 23 février 2004, il interroge des journalistes, des responsables associatifs : «*Peut-on donner la parole aux indépendantistes ?*»

Le Président de l'AMDH (Association marocaine des droits de l'homme) Monsieur Abdelhamid Amine répond oui et justifie sa réponse.

«*Oui c'est une opinion et chacun devrait pouvoir exprimer ses opinions librement*».

Même quand Ali Salem Tamek défend le Polisario «entité ennemie du royaume» ?

«*Je me répète peut-être, mais pour moi la liberté d'expression est absolue (...). D'ailleurs, l'état lui-même a accepté officiellement l'option de l'autodétermination. Il est difficile, sans tomber dans la contradiction, de juger quelqu'un pour haute trahison, alors qu'il dit la même chose que l'État*».

Le journal Hebdo du 14 février 2004 sous la plume d'Aboubak Jamaï, s'interroge : A-t-on le droit de s'offusquer des propos d'Ali Salem Tamek ? Oui. Doit-on l'empêcher de s'exprimer ou punir ceux qui lui permettent de s'exprimer ? non (...)

Son incarcération a contribué à ternir l'image d'un Maroc sur le chemin de la démocratie. Freedom House, influente ONG américaine, a classé la situation des droits civiques dans les «provinces du sud» pour l'année 2003 parmi les pires régimes du monde (...)

Comment peut-on interdire à un Sahraoui de clamer son souhait d'indépendance alors que l'État marocain a accepté l'organisation d'un référendum d'autodétermination ?

De telles questions traversent la société marocaine. Reprises, multipliées ne peuvent-elles faire évoluer les positions considérées comme sacrées ? Elles confortent aussi les Sahraouis habitant le Maroc ou le Sahara occidental, qui ont trouvé en Mohamed Daddach d'abord, puis en Ali Salem Tamek et tous ceux qui l'entourent, des militants exemplaires qui courageusement coordonnent les mobilisations. Leur libération en janvier, même si elle a été opportuniste de la part du pouvoir marocain, correspond à un mouvement populaire qui s'exprime désormais sans peur, capable de faire vaciller les citadelles les plus imprenables.



Manifestation du 1^{er} mai à Paris.

30.01.2004

Tamek et les détenus politiques dernièrement libérés ont été reçus à Rabat. Une foule composée d'avocats, de défenseurs des droits de l'homme, de familles de disparus, d'ex-détenus politiques, de journalistes et de représentants des partis politiques les a accueillis à l'entrée du club des avocats, où un meeting s'est tenu pendant plus de deux heures, avec des interventions des associations marocaines des droits de l'homme organisatrices (AMDH, OMDH, FVJ), des comités d'action et des détenus politiques.

Les sœurs Mamia et Fatma Salek, enlevées en 1976 avec leurs parents, emprisonnées sans jugements durant 16 années ont dénoncé lors d'une conférence de presse aux Canaries la procédure extrajudiciaire par laquelle l'instance Équité et Justice veut «régler» le problème des violations des droits humains des dernières décennies. Elles appellent au jugement des responsables d'exactions.

14.02.2004

Mohamed Bahia Sidi Brahim Errachid, citoyen sahraoui, a été interpellé par la police marocaine dans une cafétéria rue de La Mecque à El Ayoun, passé à tabac, puis emmené au commissariat de police et brutalement torturé. Ce même jour un match de football opposait l'Algérie et le Maroc, occasion pour la jeunesse sahraouie d'exprimer son refus de l'occupation marocaine en prenant parti pour l'équipe algérienne. De nombreuses disputes et agressions à l'encontre de Sahraouis ont eu lieu en raison de cette partie de football.

Ali Salem Tamek

La Confédération démocratique du Travail (CDT) a décidé d'exclure Tamek membre de son comité administratif et secrétaire général du bureau d'Assa.

19.02.2004

Le tribunal de première instance d'El Ayoun a condamné le Sahraoui Mohamed Bahia Sidi Brahim Errachida à un an et demi de prison ferme. Il avait été appréhendé dans un café, où comme beaucoup de jeunes Sahraouis, il avait pris le parti de l'Algérie lors du match de coupe d'Afrique Maroc-Algérie.

19.02.2004

Selon le quotidien madrilène La Razon, la deuxième société de pêche du Maroc par ordre d'importance, Kaben Pêche, a été vendue. Elle appartenait aux généraux Abdelhak Kadiri et Hosni Benslimane. L'opération s'est faite à la suite des pressions du palais, qui veut améliorer l'image des forces armées, et aussi en raison de l'avenir incertain du Sahara, sur les côtes duquel la flotte de Kaben Pêche est active.

21.02.2004

Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis du «territoire du Sahara occidental sous contrôle marocain» relève que depuis sa libération début janvier, Ali Salem Tamek est devenu la cible d'une campagne médiatique hystérique orchestrée par des partis politiques et des journalistes marocains qui appellent à son arrestation ou son expulsion.

05.04.2004

Le journaliste indépendant norvégien Erik Hagen a été appréhendé dans la rue à El Ayoun au Sahara occidental par les forces de sécurité marocaines et expulsé sous escorte vers la Mauritanie.

Ne manquez pas de soutenir la lutte du Peuple sahraoui en participant en France aux activités de l'Association des Amis de la RASD, en soutenant ses initiatives par une adhésion et un abonnement au journal.

« **Lettre à mon frère Marocain** » de Fadel Ismaïl est disponible sur <http://www.arso.org/lettrefad2.htm>

Découvrez tous les anciens numéros de Sahara Info sur internet.
<http://www.sahara-info.org>

Sahara Info souhaite se faire l'écho ce 11 juin 2004 d'un message adressé le 7 juin 2004 par le Président Abdelaziz au Président Bush, suite à l'annonce du statut « d'allié privilégié » accordé au Maroc par les États-Unis.

« ...Il faut aussi rappeler à votre excellence, que le peuple sahraoui victime d'une occupation depuis plus de 29 ans, a mené sa lutte en respectant les règles internationales... » Cela dit, il est à craindre que le Maroc ne profite de son nouveau statut pour s'embarquer dans une course aventureuse aux armements... un règlement juste du conflit du Sahara occidental ne manquera pas de créer un climat de paix et de coopération entre les pays de la région...

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD

356, rue de Vaugirard 75015 Paris

Secrétaire générale : **Régine Villemont**

Directeur de la publication : **Francis Jacob**

Responsable de rédaction : **Régine Villemont**

Comité de rédaction : **Régine Villemont,**

Philippe Riché, Marc Hermange, Gaele-Anne Dolz, Ali Omar Yara, Matthieu Liégeois.

Photographes : **Ali Omar Yara, SPS, Matthieu Liégeois.**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

imprimé par **Groupe Fournié Toulouse**

juin 2004 « dépôt légal » n° 126

prix de l'abonnement : 14 euros

numéro de commission Paritaire : 1 105 G 58 229

Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14 €

Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2004 : 14 €, 22 € ou 66 €

Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
(pensez à séparer l'adhésion et de l'abonnement)

CCP 19 303 94 K PARIS

AARASD BP 251 75227 Paris CEDEX 05

CAMPAGNE D'ADOPTION SYMBOLIQUE DE DISPARU(E)S SAHRAOUI(E)S

Depuis plus d'une dizaine d'années s'est développée une campagne d'adoption symbolique de disparus sahraouis, à l'initiative de l'Association des Familles de prisonniers et disparus sahraouis, et coordonnés par le Bureau International Des Droits de l'homme au Sahara occidental.

Cette campagne est destinée à faire pression sur des personnalités qui peuvent avoir une influence sur la politique du roi du Maroc. Elle se déroule dans plusieurs pays d'Europe. Chaque parrain ou marraine se voit attribuer un nom de disparu(e) et reçoit tous les deux ou trois mois la liste des destinataires à qui adresser des cartes postales imprimées pour cette action.

Pour avoir un impact, cette action doit être massive, aussi nous vous demandons d'y participer et de devenir parrain ou marraine.

ÉCRIRE À

Association des Amis de la RASD BP 251 75227 Paris CEDEX 05

LETTRÉ PÉTITION DEKKER

Les militants anglais attentifs à la solidarité avec les sahraouis viennent de lancer une campagne en direction de la société Wessex chargée d'exploration pétrolière par le Maroc dans le bassin d'El Aioun.

UNE CAMPAGNE EST LANCÉE SUR INTERNET... ET SAHARA INFO SE JOINT À CETTE CAMPAGNE.

Ne manquez pas de réagir de votre côté en adressant le courrier ci-dessous à Monsieur Dekker de la société Wessex !

Soit par mail à fdেকker@wt.net

Soit par lettre à l'adresse
Monsieur Dekker, Société WESSEX
9 Albert Embankment, #69
London SE 1 7HD
United Kingdom

Cher Monsieur Dekker,

En tant que personnes solidaires de la cause sahraouie nous sommes très préoccupés par le fait que votre compagnie procède à des recherches pétrolières sur le territoire du Sahara occidental et de ce fait est complice d'une violation des droits du peuple sahraoui.

La zone dans laquelle votre compagnie entreprend ses sondages se trouve en majorité au Sahara occidental qui est un territoire occupé par le Maroc. Ce dernier ne jouit d'aucun droit de souveraineté sur les ressources naturelles de ce territoire. Dans un avis de droit l'ONU a clairement statué que les ressources du Sahara occidental ne peuvent être exploitées que dans l'intérêt de la population du territoire, ce qui ne peut se faire sans concertation avec ses représentants. (Document du Conseil de Sécurité S/2002/161). Le représentant du peuple sahraoui est le Front Polisario, reconnu comme partie par l'ONU chargée de régler le conflit.

Cher Monsieur, si Wessex veut opérer au Sahara occidental, il lui faut négocier un accord avec le Front Polisario, comme l'ont fait d'autres compagnies pétrolières. Si Wessex ne le fait pas, il est complice de l'occupation illégale du Sahara occidental.

La RASD est reconnue par plus de 50 pays et membre de l'Union Africaine. La cause sahraouie bénéficie du soutien de militants partout dans le monde. La compagnie TGS-NOPEC a décidé de ne plus travailler au Sahara occidental suite à la pression publique.

Cher Monsieur Dekker, nous demandons à Wessex d'annuler son contrat avec l'occupant marocain.

Nom/Prénom :.....

Ville/Pays :.....

Date :.....